

## STATIONNEMENT

Les stationnements du Centre Sportif indiqués « 90 minutes » seront accessibles en tout temps sans limite de temps. Le stationnement sur le terrain du CEGEP (adjacent à la piscine) n'est pas accessible le vendredi et est payant les samedis et dimanches. Vous devez payer à l'Horoparc qui est situé près de la porte 11 à l'arrière du Cégep.

**Un stationnement étagé payant se trouve sur le site du Centre Slush Puppie. Il compte quatre étages avec une capacité de 834 places.**

- Du lundi au vendredi, de 6 h à 18 h, utilisez les espaces de stationnement des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étages seulement.
- En dehors de ces heures, tous les étages du stationnement sont accessibles.

Vendredi, nous aurons des passes de stationnement disponibles pour les officiels et bénévoles afin que vous puissiez stationner dans le stationnement P5 (près de la station d'autobus Rapibus); vous pourrez obtenir un laissez-passer dans la salle des officiels (local 161); veuillez prendre votre laissez-passer AVANT de vous stationner dans le stationnement P5, sinon, vous pourriez avoir une contravention (et nous ne sommes pas responsables).

